



CSE
SNCF
HOLDING



Les brèves de la CSSCT SÛRETÉ

L'ANALYSE DE L'UNSA-FERROVIAIRE

Une réunion de la CSSCT Sûreté s'est tenue le 20 octobre 2025. Cette rencontre a été l'occasion d'aborder de nombreux sujets déterminants pour l'avenir du service et notre quotidien.

#1 DÉPLOIEMENT DES VÉHICULES CONNECTÉS : ENTRE MODERNISATION ET SURVEILLANCE

■ Nous avons soulevé des craintes légitimes :

- La première concerne le transfert de responsabilité : en cas d'accident, l'entreprise pourrait utiliser ces données pour se défaire sur le conducteur.
- La seconde porte sur la protection de la vie privée. Un « bouton vie privée » est prévu, mais il ne

masquerait que les points de départ et d'arrivée, sans anonymiser le trajet lui-même, ce que nous avons qualifié de « trompe-l'œil ».

- Enfin, la question de l'utilisation de ces données à des fins disciplinaires a été clairement posée.

La direction a présenté le projet de déploiement de véhicules connectés, qui avait déjà été évoqué en 2020 (dans le cadre du CSE). Ce projet consiste à équiper progressivement le parc de véhicules de boîtiers permettant de collecter des données (géolocalisation, vitesse, style de conduite, etc.).



uriel.l@unsa-ferroviaire.org



somprou.p@unsa-ferroviaire.org



trouchet.d@unsa-ferroviaire.org



mazery.s@unsa-ferroviaire.org



■ Administrateur des données

- Qui sera l'administrateur de ces données et comment leur confidentialité sera-t-elle garantie ?
- Dans quelles conditions précises les données pourront-elles être consultées ?
- Quelle est la portée réelle du bouton « vie privée » ?
- Un cadre d'utilisation clair et strict sera-t-il formalisé pour empêcher toute dérive ?



Si la modernisation des outils peut être un facteur de performance, elle ne doit jamais se faire au détriment des droits des salariés.

L'UNSA-Ferroviaire demande la mise en place d'un cadre réglementaire précis et

transparent qui encadre strictement l'utilisation des données collectées.

Ce dispositif ne doit en aucun cas devenir un outil de surveillance généralisé ou un moyen de pouvoir sanctionner.



#2

PROJET DE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS (CSP) EN ÎLE-DE-FRANCE : UNE RÉORGANISATION AUX LOURDES CONSÉQUENCES

La DDS a annoncé son projet de créer un centre de services partagés (CSP) pour les fonctions de gestion administrative (GA) et de gestion utilisation (GU) en Île-de-France. Ce projet vise à centraliser ces missions, faisant passer les effectifs de 27 personnes réparties sur plusieurs sites à une équipe unique de 18 personnes.

- La DDS justifie ce projet par une recherche "d'optimisation", de "robustesse" et "d'équité". Cependant, nous avons immédiatement souligné l'aspect humain et social de cette décision alors qu'il ne s'agit selon nous que d'une démarche essentiellement économique. Les débats ont porté sur la suppression nette de neuf postes, l'impact sur la charge de travail des 18 agents restants, la perte de proximité avec les équipes terrain et le risque de dégradation de la qualité de service.
- Comment la direction peut-elle garantir que la charge de travail de 27 personnes sera absorbée par 18 sans générer de surcharge (alors que le logiciel Optimum, sur lequel elle reposera en partie, est connu pour ses dysfonctionnements !) et de risques psychosociaux ? Quel accompagnement concret est prévu pour les neuf salariés dont le poste est supprimé ? Quelle prise en compte des temps partiels sur la charge de travail, alors que cette population est essentiellement féminine ?





L'UNSA-Ferroviaire exprime sa plus vive inquiétude face à ce projet. Nous ne nous opposons pas par principe à une réflexion sur l'organisation, mais nous contestons une logique purement comptable qui ignore l'impact humain.

Nous exigeons une analyse d'impact détaillée sur la charge

et les conditions de travail des futurs agents du CSP.

Surtout, nous demandons un engagement ferme qu'aucun départ contraint n'aura lieu et que des solutions de reclassement satisfaisantes seront proposées à chaque salarié concerné.



#3

AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DE LA SÛRETÉ

Enfin, la séance s'est conclue sur une présentation de « l'ajustement » de l'organisation de la Sûreté, faisant suite à la réorganisation de 2022. Il s'agit en réalité d'un transfert massif d'activités et de personnels entre les différentes directions.

■ Le Secrétariat général voit ses effectifs passer de 88 à 126, tandis que la Direction prospective est réduite de 69 à 19 agents. Raison pour laquelle nous contestons le terme « d'ajustement », considérant qu'il s'agit d'une véritable « réorganisation ». Des questions ont été soulevées sur la cohérence de ces mouvements et leur impact sur les missions et les parcours professionnels des salariés, notamment sur des changements de catégorie (passage de cadre à maîtrise).

■ **À la demande de l'UNSA-Ferroviaire, la direction confirme que ce projet est dépourvu de suppression de postes, que seul un changement hiérarchique intervient.**

Il ne s'agirait au final que d'un transfert de personnel, sans modification des missions. Une nouvelle fois, selon la direction, le projet OFT ne serait pas à l'origine de ce

regroupement, et les nouveaux effectifs du Secrétariat général ne seraient pas affectés par ce projet. Affirmation pour laquelle nous avons émis un sérieux doute...

■ Quelle est la logique opérationnelle derrière une telle redistribution des effectifs ?

S'agit-il d'un simple « ajustement » ou d'une réorganisation de fond qui aurait dû suivre un processus de consultation plus complet ?

Quel est l'impact réel à court, moyen et long terme de ces changements pour chaque salarié (en termes de management, de missions et de perspectives de carrière) ?

Et enfin, de quoi cette nouvelle organisation pour la Sûreté est-elle la préfiguration ?



URIEL
Laura
uriel.l@unsa-ferroviaire.org



SOMPROU
Patrick
somprou.p@unsa-ferroviaire.org



TROUCHOT
David
trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



MAZERY
Stéphane
mazery.s@unsa-ferroviaire.org

POUR MOI,
C'EST L'UNSA !



L'UNSA-Ferroviaire demande à la direction une totale transparence sur les objectifs et les conséquences de cette évolution. Les salariés doivent avoir une vision claire de leur positionnement futur. Nous serons attentifs à ce que cette réorganisation ne fragilise pas les collectifs de travail et

qu'elle respecte le cadre légal du dialogue social.

Bien que ce projet de réorganisation n'ait pas été initialement prévu pour être présenté au CSE, l'UNSA-Ferroviaire a demandé et obtenu qu'il fasse l'objet d'une consultation au CSE.

Vos représentants UNSA-Ferroviaire sont à votre écoute.

N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux pour obtenir plus de détails, poser vos propres questions ou nous faire part de vos expériences sur le terrain.

C'est grâce à vos remontées que nous pouvons agir efficacement.



**LINÉARITÉ
DE L'ANCIENNETÉ,
UNE IDÉE
UNSA-Ferroviaire !**



JE SIGNE LA PÉTITION

